

Une République inégalitaire. Discrimination, précarité, rentabilité

Réjane Sénac, directrice de recherche CNRS au Centre de recherches politiques de Sciences Po – CEVIPOF, autrice en particulier de « Les non-frères au pays de l'égalité » (Presses de Sciences Po, 2017).

Le titre de cette conférence publique « Une République inégalitaire : Discrimination, Précarité, Rentabilité » porte en lui l'inconfort de questionner, voire de mettre en défaut le récit national d'une France pays des droits de l'H(h)omme et de l'égalité. Assumer avec Thucydide qu'« il faut choisir entre se reposer ou être libre », c'est prendre le risque de penser pour élargir les horizons d'action.

Politiste, mes recherches analysent les dilemmes au cœur de la devise, franc-maçon et républicaine, « Liberté, Egalité, Fraternité » en examinant les principes de justification des politiques d'égalité, pour celles et ceux que je qualifie de non-frères au sens où ils ont été exclus historiquement et théoriquement de la communauté des semblables politiques. Mon intervention prendra au sérieux les conditions d'impossibilité de l'égalité pour pouvoir aborder ses conditions de possibilité. Le « comment » porter l'égalité n'a en effet pas de sens tant que l'on n'a pas interrogé le « qui » du politique, ainsi que la « quoi » et le « pourquoi » entre finalité et destination. Avant de se demander comment la République française peut se donner les moyens de tenir ses promesses en particulier en n'étant pas discriminatoire, il faut s'interroger sur leur sens. Il est pour cela essentiel d'analyser les interactions entre les trois termes de la devise « Egalité, Liberté, Fraternité ».

La prétendue neutralité du terme de fraternité cache mal le fait qu'il dit l'histoire et le présent de l'exclusion de celles et ceux qui ne sont pas reconnu.e.s comme dignes de faire partie de la famille politique des semblables. L'interroger permet de prendre conscience des non-dits, qui parlent avec nous ou malgré nous, des totems ambivalents qui nous constituent au premier rang desquels les droits de l'homme et l'égalité. Réfléchir aux conditions de possibilité d'une communauté politique réellement égalitaire, c'est faire face à un héritage républicain où les principes d'égalité et de liberté n'ont été considérés comme légitimes que pour ceux en position de s'instituer comme « frères ». L'usage du terme de fraternité ne limite pas seulement le « qui » du politique, mais aussi le « quoi » car il renvoie au registre religieux et familial. La construction d'un « nous politique » doit-elle se faire dans le cadre du logiciel de la famille ? Dans *Critique de la raison dialectique*, Sartre se pose la question de savoir « Pourquoi donc un petit pois, dans une boîte de conserve, serait-il dit le frère d'un autre petit pois de la même boîte ? ». Pour filer la métaphore, pourquoi ne nous reconnaissons-nous pas tout.e.s comme des légumes, mais comme des carottes, des petits pois, des oignons, de telle taille, de telle couleur, de tel poids, de telle provenance... Le sujet est celui de ce qui fait écran à la reconnaissance de tous les individus comme des semblables: la différence de sexe, de couleur de peau, de religion, de classe sociale, et pourquoi pas la forme de la tête pour reprendre Brecht... ? Il est essentiel de réfléchir à ce qui fonde le lien politique, dans ses limites et ses exclusions.

Il y a une continuité entre un processus historique et théorique qui a exclu les non-frères au nom de leur prétendue « moins-value » naturelle et l'inclusion qui leur est aujourd'hui proposée en raison de leur prétendue « plus-value » culturelle, sociale et économique et non en tant que

semblables considéré.e.s comme pair.e.s. En justifiant par la promotion de la parité par le fait que les femmes feraient de la politique autrement ou la promotion de la diversité par le fait qu'elle est bonne pour le business, la tendance essentialiste est déplacée et dissimulée dans la promotion et l'exaltation de différences performantes. Le terme de "diversité" est intéressant car il dit une différence divergente. La diversité, ce n'est pas le pluralisme, c'est une différence inassimilable. L'expression de "fait divers" dit la survivance de la connotation négative du terme de diversité renvoyant à la malveillance, la malchance. Etre "issus de la diversité" c'est ainsi ne pas être compatible avec la similarité harmonieuse des frères se reconnaissant comme égaux.

Dans une période de crise globale, la tentation est grande d'user d'un « essentialisme stratégique » mettant en scène la valeur ajoutée de la mixité. L'inclusion des « non-frères » devient alors conditionnée à la performance de leur différence, la performance est entendue à la fois sur le registre néolibéral de rentabilité et né-essentialiste de mise en scène identitaire. L'égalité est marchandisée dans la mesure où elle doit, elle aussi, être performante. Sous l'apparence pragmatique d'un argument audible et percutant, on inocule à l'égalité un poison sans antidote. Les rapports justifiant les politiques d'égalité par la performance de la lutte contre les discriminations ou de l'égalité se multiplient (voir en particulier celui de France Stratégie d'octobre 2016 sur le coût exorbitant, 7% du PIB, soit 150 milliards d'euros, des discriminations à l'embauche). Se situer sur ce registre comptable, c'est prendre le risque que soit démontré que les discriminations sont rentables. Et alors que fera-t-on ? Nous sommes en train d'assister à un meurtre presque parfait où on tue l'égalité en son nom. La seule réponse à cette marchandisation de l'égalité est d'inventer une égalité sans conditions libérée de la fraternité et du marché.

Dans une approche arendtienne, l'enjeu est que chacun.e puisse s'imaginer et imaginer l'autre comme un.e semblable. Cela ne signifie pas qu'il faille appréhender l'égalité comme un principe idéalisé et éthéré. Les différences de situation doivent en effet être prises en compte pour éviter de reproduire des discriminations structurelles s'exprimant de manière directe ou indirecte. C'est à cette condition que la mise en place de mesures d'actions ou discriminations positives, quel que soit le secteur de politique publique (des « réseaux d'éducation prioritaires plus » - anciennement ZEP - dans l'éducation aux lois instaurant un quota sexué pour partager les postes à responsabilité), participera à la déconstruction de l'ordre inégalitaire. Les principes de justification de ces mesures sont déterminantes car si elles sont appliquées au nom de la performance de la mixité, et non de la remise en cause des différenciations jugées illégitimes, elles contribueront à renaturaliser les hiérarchies sociales et politiques dans une inclusion sous conditions.